

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

OBJET : 2025-629 Actualisation du règlement intérieur des bibliothèques.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle



Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 30 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

| | |
|---------------------|------------------------|
| M. RIVIERE DA SILVA | M. DIARRA |
| Mme DESNOUES | Mme GAMBONI |
| M. LAVAL | Mme DANGE |
| Mme HAMEAU | Mme BOIS |
| M. VILLARET | Mme GAUTHIER |
| Mme LE BIHAN | M. LACOU |
| M. PAOLI | Mme LOQUET |
| Mme BELLIZIO | M. LAFRAYHI |
| M. PIVAIN | M. HUBERT |
| Mme BUREAU | M. MABOUSSOU |
| M. PASSEGUE | M. HUYGHUES DES ETAGES |
| Mme PARAYRE | Mme DAHOU |
| M. AMSTUTZ | Mme DUGUE |

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme HAMEAU, Mme NOGUES a donné pouvoir à M. LAVAL, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, M. CHAILLOU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA.

ABSENTS : Mme MOULIN, M. DUPRE, Mme PAROU.

SECRETARE DE SEANCE : Mme DESNOUES.



2025-629 Actualisation du règlement intérieur des bibliothèques.

En raison de l'évolution des usages et des supports, et du développement des services proposés par les bibliothèques, le règlement intérieur de cet équipement datant du 11 octobre 2017 doit faire l'objet d'adaptations.

Les principales modifications apportées au règlement concernent :

- L'actualisation des supports documentaires, avec notamment la suppression de la mention des cédéroms,
- L'intégration d'un chapitre relatif à la protection des données personnelles, dans la mesure où les bibliothèques collectent, lors de l'inscription, diverses informations concernant les usagers.

Par ailleurs, la charte d'utilisation de l'Espace public numérique, annexée au règlement, a été révisée. Les ajustements portent sur :

- L'actualisation des modalités d'utilisation des ordinateurs, en lien avec l'évolution des pratiques numériques,
- L'ajout explicite du « cyberharcèlement » dans la liste des comportements interdits.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 16 juin 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur du Pôle Lecture Publique.

| | |
|---|--|
|  Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire de Saint Jean de la Ruelle |  Véronique DESNOUES Secrétaire de séance |
|---|--|

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »